

Charte

S.O.S. P.A.P.A. Belgique asbl, <http://sospapa.info>, milite en faveur de l'égalité parentale. Elle représente des Parents qui, lors des séparations/ divorces, sont victimes d'un violent rejet de la part de leur(s) enfant(s).

A ce titre, P.A.P.A. Pourrait être l'acronyme de **Parents Against Parental Alienation**.

- L'association, composée de bénévoles, défend le droit de chaque enfant à maintenir des relations interpersonnelles régulières avec ses Parents, condition essentielle à son développement et à sa citoyenneté. Elle promeut la règle du respect de la personne et de son intégrité.
- L'association est apolitique, indépendante de toute confession religieuse. Elle promeut une société multiculturelle, ouverte et tolérante. Elle s'oppose à toute forme de discrimination basée sur la religion, la race, le genre, l'orientation sexuelle, la culture, l'idéologie et l'origine sociale.
- L'association insiste sur le rôle essentiel assumé par chacun des parents dans l'éducation des enfants. Les parents sont complémentaires et indispensables dans cette fonction éducative au développement physique, psychologique et psychique de l'enfant quel que soit son âge.
- L'association prône une approche humaine et consensuel, des séparations/ divorces. Considérant cette approche capable de préserver un climat propice à l'épanouissement des parties impliquées, y compris de(s) enfant(s), après une séparation.
- L'association, respectueuse du droit belge et international, milite activement auprès des différents acteurs sociaux, judiciaires et politiques afin que les cadres réglementaires reconnaissent l'aliénation parentale. Elle dénonce les allégations mensongères formulées à l'encontre de l'ex-partenaire dans le but de l'écarter de tout rôle parentale et présence auprès des enfants. Elle souhaite que ces allégations soient reconnues comme un délit. Elle appelle l'État Belge à adopter des mesures, tant préventives que pénales, pour lutter contre ce fléau qui nuit aux enfants et atteint la dignité des parents qui sont victimes de ce rejet.
- L'association cherche à être reconnue par les diverses instances concernées par la problématique de l'aliénation parentale comme un acteur de dialogue et d'initiatives positives et agit en ce sens.
- L'association condamne fermement les personnes reconnues coupables de faits de mœurs et de violences tant physiques que psychiques, envers autrui et plus spécifiquement vis-à-vis d'enfants. Elle rappelle également sa ferme condamnation de toutes allégations mensongères formulées dans le but de discéditer l'un des parents au yeux de son (ses) enfant(s) et du système judiciaire.
- L'association sensibilise les adultes, qu'elle rencontre, tant à leurs droits parentaux qu'à leurs devoirs et s'oppose à toute forme de violence qui serait exercée au sein de la famille.
- L'association fonctionne grâce à des permanences mensuelles (présentielles et/ou virtuelles) et fournit, dans la mesure de ses moyens, des services aux personnes qui la sollicitent. Tout membre de l'association s'engage à respecter cette charte et **à ne pas utiliser l'association à des fins personnelles**.

Nos valeurs : le respect, la solidarité, l'écoute et la proactivité